

DEPARTEMENT  
SAONE ET LOIRE  
COMMUNE  
SERLEY

PROCES VERBAL  
DU COMITE SYNDICAL  
DU 07 DECEMBRE 2023

Le Comité syndical du SICED BRESSE NORD s'est réuni à la salle des Fêtes de Serley le 07 décembre 2023 à 18H15.

Nombre de conseillers en exercice : 92	Nombre de conseillers excusés : 4
Nombre de conseillers présents : 53	Nombre de conseillers absents : 30
Nombre de pouvoirs : 5	

Secrétaire de séance : M. MERCEY BON Jean-Claude

**Monsieur le Président ouvre la séance à 18h15. Il remercie les délégués de leur présence.**

**I. Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations d'attributions :**

**Commandes signées par le Président**

Objets	Prestataires	Dates de signature	Montants TTC
DÉPOSE ET POSE PNEUS « KERAX »	RELAIS PNEUS	20/11/23	5 509,82 €
RÉPARATION DES TOLES DE PROTECTION DES BENNES ET DU CROCHET DE PORTE DES 6 DÉCHÈTERIES	TROTTE ARNAUD	20/11/23	2 520,00 €
SECURISATION DU SIEGE (installation électrique pour le portail)	AGELEC	20/11/23	2 394 ,00€
SECURISATION DU SIEGE (portail et clôtures)	REBOUILLAT PAYSAGE	20/11/23	77 597,00 €
SECURISATION DU SIEGE (signalisation verticale)	VIA SYSTEME	20/11/23	3 053,22 €
NETTOYAGE ET VIDANGE DES 2 DEBOURBEURS DÉCHÈTERIE DAMPIERRE	VALVERT	20/11/23	Environ 2 000,00€
MESURES DES EMISSIONS SONORES DES 6 DÉCHÈTERIES	VALO CONSULT	20/11/23	4 740,00 €
FOURNITURE DE BACS	ESE	21/11/23	15 168,48€

**Décisions financières signées par le Président**

Néant

## II. Rapports pour délibérations :

### Administration générale

#### ***II-1) Installation d'une déléguée au sein du Comité syndical :***

L'assemblée prend acte de l'installation de Mme Sandra THOMET comme membre déléguée au sein du Comité Syndical.

Mme Sandra THOMET est désignée pour remplacer Mme Alexandra DELCOURT démissionnaire, représentant la commune de Le Planois.

#### ***II-2) Désignation du secrétaire de séance :***

Après en avoir délibéré, M. le Président demande au Comité Syndical :

- de ne pas avoir recours au vote à bulletin secret
- de désigner M. MERCEY BON Jean-Claude comme secrétaire de séance

#### **Adoption à l'unanimité**

#### ***II-3) Approbation du procès-verbal de la séance du 16 novembre 2023 :***

Le procès-verbal du Comité Syndical de la séance du 16 novembre 2023 est soumis à approbation.

#### **Adoption à l'unanimité**

#### ***II-4) Approbation du contrat relatif à la prise en charge des déchets d'éléments d'ameublement collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets avec les éco-organismes agréés pour la période 2024-2029 :***

Le nouveau cahier des charges de la filière à responsabilité élargie des producteurs d'éléments d'ameublement adopté par l'arrêté interministériel du 12/10/2023, publié le 18/10/2023 fixe de nouveaux objectifs de taux de collecte séparée de 45% en 2024 à 51% en 2028 (en proportion des quantités mises sur le marché), de taux de valorisation des DEA collectés séparément de 90% en 2024 à 94% en 2028 et de taux de recyclage de 51% en 2024 à 55% en 2028 pour la nouvelle période (2024-2029).

Il fixe les barèmes de soutiens pour la collecte séparée et non séparée.

Ecomaison, Valdelia et Valobat ont fait acte de candidature à l'agrément.

Après en avoir délibéré, il est demandé au Comité Syndical :

- d'approuver le principe de la signature d'un contrat relatif à la prise en charge des déchets d'éléments d'ameublement collectés dans le cadre du service-public de gestion des déchets pour la période 2024-2029 avec les éco-organismes lorsqu'ils seront agréés,
- d'autoriser M. le Président à signer ce contrat et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **Adoption à l'unanimité**

## **Finances**

### **II-5) Tarification des services – budget principal – année 2024 :**

Présentation de M. Laurent PARADIS.

Chaque fin d'année il convient de fixer les tarifs publics des services applicables pour l'année suivante.

Pour 2024, il est proposé de maintenir les tarifs publics aux mêmes valeurs que 2023 à l'exception de 3 prestations :

- La vente de composteur en bois (600 litres, acquis avec le SIVOM du Louhannais afin de bénéficier de meilleurs prix) ou en plastique recyclé (325 litres) à 35 € au lieu de 32 €,
- Le forfait annuel de redevance spéciale appliqué aux communes du SIRTOM de Chagny pour accéder aux déchèteries de Saint Martin-en-Bresse et Pierre-de-Bresse à 24 € au lieu de 19 € par habitant,
- La création d'un forfait annuel de redevance spéciale pour les caravanes, collectées uniquement en C O.5, fixé à 200 €.

Suite à une remarque de Mme BEAL, Maire de la commune d'ALLEROT, il a été étudié une tarification de redevance spéciale de collecte en porte à porte au forfait, applicable aux structures d'accueil petite enfance, qu'il convient de fixer en fonction de leurs capacités d'accueil au même titre que les cantines scolaires.

Après en avoir délibéré, il est demandé au Comité syndical :

- de fixer les tarifs publics des services applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 comme proposés ci-dessus,
- d'autoriser M. le Président à signer tous les documents afférents à cette délibération.

M. le Président précise qu'une étude sera réalisée en 2024 pour réévaluer l'ensemble des tarifs en 2025.

### **Adoption à l'unanimité**

### **II-6) Tarification des services – budget SPANC – année 2024 :**

Présentation de M. Laurent PARADIS.

Chaque fin d'année il convient de fixer les tarifs publics des services applicables pour l'année suivante.

Pour 2024, il est proposé d'indexer et de revaloriser une partie des tarifs publics de 4,00 % en application de la hausse des prix à la consommation sur un an établie par l'INSEE (Indice des prix à la consommation – Dernière valeur publiée – Octobre 2023). D'autres tarifs évoluent proportionnellement selon la hausse du coût des prestations de l'entreprise en charge des vidanges.

Après en avoir délibéré, il est demandé au Comité Syndical :

- de fixer les tarifs publics des services applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 comme proposé ci-dessus,
- d'autoriser M. le Président à signer tous les documents afférents à cette délibération.

### **Adoption à l'unanimité**

## **Personnel**

### **II-7) Création de postes permanents et adaptation du tableau des effectifs :**

M. le Président rappelle qu'il appartient au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services afin de permettre :

- l'évolution des postes et des carrières des agents liée à la réussite aux concours et examens professionnels, aux avancements de grade et aux promotions internes,
- les prévisions de recrutement, de réintégration et les départs,
- les modifications réglementaires.

M. le Président informe le Comité syndical qu'il convient de créer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

- un poste permanent à temps complet d'ambassadrice de tri au grade d'adjoint technique (pour Mme Victoria CHANET) ;
- un poste permanent à temps non complet (33/35ème) de gardienne de déchèterie au grade d'adjoint technique (pour Mme Aurélia GOUZY) ;
- un poste permanent à temps complet de ripeur chargé de la collecte en porte à porte au grade d'adjoint technique (pour M. Romain DAVID) ;
- un poste permanent à temps non complet (33/35ème) de secrétaire comptable au grade d'adjoint administratif (pour Mme Anaïs FOSSÉ) ;
- un poste permanent à temps non complet (25/35<sup>ème</sup>) d'agent d'entretien au grade d'adjoint technique (pour M. William WEBER).

A l'appel de leur nom, les agents concernés se lèvent pour se présenter à l'assemblée et quittent la salle.

Ceci afin de pérenniser le recrutement de ces agents actuellement en poste recrutés en tant que contractuels par le Centre de Gestion de Saône-et-Loire et affectés au SICED.

Cette adaptation du tableau des effectifs conduit à créer cinq postes.

Après en avoir délibéré, il est demandé au Comité syndical :

- de valider la création des cinq postes permanents ci-dessus détaillés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,
- de valider l'adaptation apportée au tableau des effectifs du SICED.

### **Adoption à l'unanimité**

## **Urbanisme**

### **II-8) Autorisation de dépôt d'une déclaration préalable clôture du siège du Siced :**

M. le Président expose la nécessité de clôturer l'enceinte du siège du Siced situé 391 rue des Autelins à SERLEY pour interdire les intrusions, organiser et sécuriser la circulation des véhicules de service et éviter les vols.

Considérant la nécessité de déposer une déclaration préalable pour des travaux de clôture, il appartient au Comité syndical de l'autoriser à poursuivre cette démarche administrative.

Ce projet consiste à poser une clôture composée :

- de panneaux rigides galvanisés d'une hauteur finie de 2 mètres dans une couleur gris anthracite,
- de 2 portails autoportants coulissants automatisés de 2 mètres de hauteur dans une couleur gris anthracite,

- d'un portillon manuel de 2 mètres de hauteur dans une couleur gris anthracite,
- d'une signalisation horizontale et verticale réglementaires,
- de 10 voire 12 places de stationnement complémentaires créées sur l'emplacement de l'actuel PAV.

Le coût de ce projet est de 83 792.00 € TTC avec :

	Coûts T.T.C.
Clôture avec parking + 2 portails motorisés ouverture avec application téléphonique et portillon	68 717,41 €
Réfection du caniveau de l'aire de lavage	8 880,00 €
Raccordement électrique des portails	3 141,36 €
Signalisations verticale et horizontale	3 053,22 €
	<b>83 791,99 €</b>

Après en avoir délibéré, il est demandé au Comité syndical :

- d'autoriser M. le Président à déposer auprès de la commune de SERLEY une déclaration préalable relative à des travaux de création de clôture de l'enceinte du siège du SICED Bresse Nord,
- d'autoriser M. le Président à solliciter toutes les subventions afférentes à ce projet,
- d'autoriser M. le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Question : y a-t-il eu plusieurs devis ?

M. le Président répond que pour chaque projet, il est toujours demandé 3 devis.

**Adoption à l'unanimité**

### III- Informations et questions diverses :

#### III-1) Suivi des évolutions du service « déchets » :

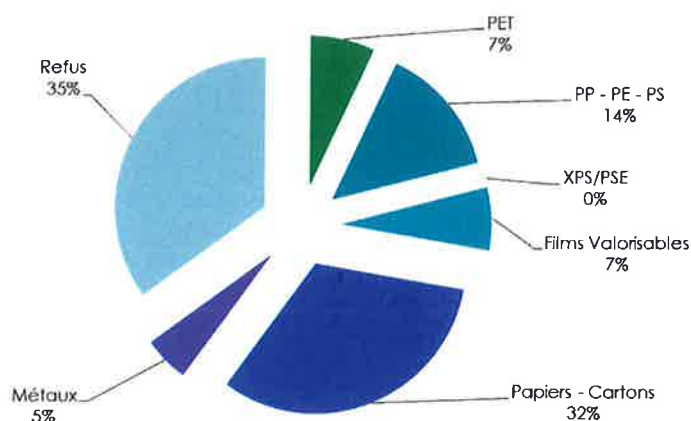
##### Comparatif des tonnages collectés de janvier à novembre 2023 :

Présentation de M. Raphaël DEBRUNE.

	2022	2023	Evolution Tonnages		Réduction TGAP à 57,20 € TTC/T
Ordures ménagères résiduelles	4 721	2 893	- 1 828	-39%	-104 562 €
Emballages + papier	797	1 704	+ 907	+ 114%	
Verre	1 284	1 294	+ 10	+ 1%	
DNR	1 031	719	- 312	- 30%	- 17 846 €
TOTAUX	7 833	6 610			- 122 408 €

### Collecte des emballages en porte à porte, caractérisation d'octobre 2023 :

Composition par famille de l'échantillon (49 kg)



### **III-2) Calendrier des collectes en porte à porte 2024 :**

Le calendrier 2024 a été communiqué aux Mairies pour insertion éventuelle dans les bulletins municipaux.

### **III-3) Compte-rendu d'inspection de la DREAL sur la plateforme de Dampierre-en-Bresse :**

Présentation de M. Philippe PAGE.

Pour les constats « susceptibles de suites », l'exploitant doit, dans un délai de 3 mois, respecter les prescriptions concernées tout en transmettant à l'inspection des installations classées par courrier ou courriel, les justificatifs correspondants (selon les cas : commandes, services faits, étude, analyses, photos, etc.). Dans le cas contraire, il pourra être proposé de mettre en demeure l'exploitant de respecter les prescriptions édictées pour les dispositions contrôlées et rappelées ci-après :

- **Vérification des installations électriques - Référence réglementaire : Arrêté Préfectoral du 15/09/2017 article : 7.2.2**
- **Moyens de lutte contre l'incendie - Référence réglementaire : Arrêté Préfectoral du 15/09/2017 article : 7.1.7**
- **Effluents - Aménagement points de rejets - Contrôle VL - Référence réglementaire : Arrêté Préfectoral du 15/09/2017 article : 4.4.5.2 et 9.2.2**

Les prescriptions relatives aux dispositions contrôlées et rappelées ci-après feront ultérieurement l'objet d'un arrêté préfectoral complémentaire afin d'être modifiées :

- **Situation administrative - Référence réglementaire : Arrêté Préfectoral du 15/09/2017 article : 1.2.1**

### 2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

L'inspection du 09/11/2023 a permis de constater 3 non conformités concernant :

- les installations électriques qui n'avaient pas fait l'objet de vérifications périodiques,
- la protection incendie, le site était sous doté en extincteur,
- le contrôle de la qualité des eaux pluviales rejetées au milieu naturel qui n'était pas réalisé.

Suite à l'inspection, l'exploitant a engagé les actions de nature à corriger rapidement ces écarts. Les bons de commandes datés et signés des prestations attendues ont été adressés à l'inspection des installations classées. A ce stade, il n'est pas proposé pas de sanctions administratives. L'exploitant devra adresser les justificatifs du retour à la conformité à l'inspection des installations classées avant le 1<sup>er</sup> mars 2024.

### **III-4) Cambriolage de la déchèterie de Dampierre-en-Bresse :**

La déchèterie de Dampierre-en-Bresse a été cambriolée dans la nuit du 24 au 25 novembre 2023. Des dégradations ont été causées au bungalow et local batteries. Il a été dérobé un PDA, des batteries, câbles, la clef du chargeur JCB. Un extincteur a été vidé dans le bungalow. Une plainte a été déposée et une déclaration faite à l'assurance.

### **III-5) Déplacement du PAV de TRONCHY :**

Un nouvel emplacement a été trouvé pour déplacer le PAV.

### **III-6) Bilan des animations 2023 et programme 2024 :**

Mme Victoria CHANET présente un bilan des animations 2023 et le programme des animations 2024.

### **III-7) Présentation des actions de communication :**

Différents mémo tri ont été réalisés en plusieurs langues pour les campings, résidences secondaires.

### **III-8) Calendrier des réunions 2024 :**

- Réunions du Bureau syndical
  - Jeudi 21 mars
  - Jeudi 20 juin
  - Jeudi 19 septembre
  - Jeudi 5 décembre
  - 1 date à définir en cours d'année en fonction du besoin
- Réunions du Comité Syndical
  - Jeudi 28 mars
  - Jeudi 27 juin
  - Jeudi 26 septembre
  - Jeudi 12 décembre
  - 1 date à définir en cours d'année en fonction du besoin
- Journée portes ouverts
  - Samedi 22 juin

La séance est levée à 19h30.

Le secrétaire de séance  
Jean-Claude MERCEY BON

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Claude Mercey Bon', written in a cursive style.





INFORMATIONS  
QUESTIONS  
DIVERSES

Comité syndical du 7 décembre 2023

# COMPARATIF DES TONNAGES COLLECTÉS JANVIER A NOVEMBRE

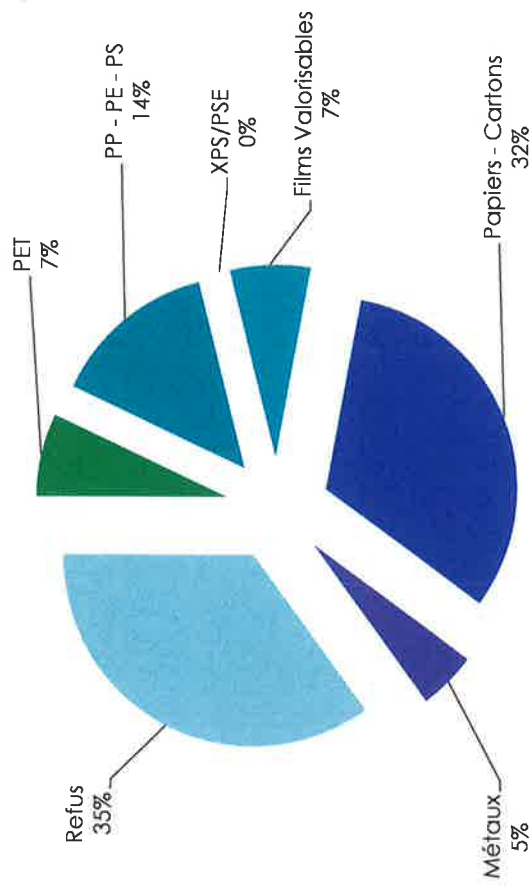
	2022	2023	Evolution Tonnages	Réduction TGAP à 57,20 € TTC/T
Ordures ménagères résiduelles	4 721	2 893	- 1 828	-39%
Emballages + papier	797	1 704	+ 907	+ 114%
Verre	1 284	1 294	+ 10	+ 1%
DNR	1 031	719	- 312	- 30%
<b>TOTAUX</b>	<b>7 833</b>	<b>6 610</b>		<b>- 17 846 €</b>
				<b>- 122 408 €</b>

Novembre : 66 tonnes livrées à ECOCEA

# COLLECTE DES EMBALLAGES EN PORTE A PORTE CARACTÉRISATION DE OCTOBRE



Composition par famille de l'échantillon (49 kg)



**Coût de refus de tri : 45,15 € TTC/tonne**

# CALENDRIER DE COLLECTES 2024

## CALENDRIER DE COLLECTES 2024



Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Semaine 1 *	Semaine 6	Semaine 10	Semaine 14	Semaine 18 *	Semaine 23
Semaine 2	Semaine 7	Semaine 11	Semaine 15	Semaine 19	Semaine 24
Semaine 3	Semaine 8	Semaine 12	Semaine 16	Semaine 20	Semaine 25
Semaine 4	Semaine 9	Semaine 13	Semaine 17	Semaine 21	Semaine 26
Semaine 5				Semaine 22	

Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Semaine 27	Semaine 32	Semaine 36	Semaine 40	Semaine 45	Semaine 49
Semaine 28	Semaine 33	Semaine 37	Semaine 41	Semaine 46	Semaine 50
Semaine 29	Semaine 34	Semaine 38	Semaine 42	Semaine 47	Semaine 51
Semaine 30	Semaine 35	Semaine 39	Semaine 43	Semaine 48	Semaine 52 *
Semaine 31			Semaine 44		

### \*NOUVEAUTÉ : La collecte a lieu les jours fériés sauf

Collecte du lundi 1er janvier 2024 reportée le samedi 06

Collecte du lundi 1er janvier 2025 reportée le samedi 04

Collecte du mercredi 1er mai 2024 reportée le samedi 04

Collecte du mercredi 25 décembre 2024 reportée le samedi 28



Date à retenir : Samedi 22 Juin 2024 - Journée Portes Ouvertes du SICED à SERLEY

# CONVENTIONS GROS PRODUCTEURS

**42 conventions signées et facturées pour les salles des fêtes**

**18 conventions signées et facturées pour les cantines**

**7 conventions non retournées malgré les rappels :**

Services collectés	Coûts 2023
Cantine de Devrouze	134 €
Cantine de Thurey	232 €
Cantine de Tronchy	134 €
Salle des fêtes Devrouze	201 €
Salle des fêtes St Maurice en rivière	359 €
Salle des fêtes Thurey	280 €
Salle des fêtes Tronchy	201 €

# COMPTE-RENDU D'INSPECTION DE LA DREAL DECHETERIE DE DAMPIERRE-EN-BRESSE 9 NOVEMBRE

Pour les constats « susceptibles de suites », l'exploitant doit, dans un délai de 3 mois, respecter les prescriptions concernées tout en transmettant à l'inspection des installations classées par courrier ou courriel, les justificatifs correspondants (selon les cas : commandes, services faits, étude, analyses, photos, etc.). Dans le cas contraire, il pourra être proposé de mettre en demeure l'exploitant de respecter les prescriptions édictées pour les dispositions contrôlées et rappelées ci-après :

- **Vérification des installations électriques** - Référence réglementaire : Arrêté Préfectoral du 15/09/2017 article : 7.2.2
- **Moyens de lutte contre l'incendie** - Référence réglementaire : Arrêté Préfectoral du 15/09/2017 article : 7.1.7
- **Effluents - Aménagement points de rejets - Contrôle VL** - Référence réglementaire : Arrêté Préfectoral du 15/09/2017 article : 4.4.5.2 et 9.2.2

Les prescriptions relatives aux dispositions contrôlées et rappelées ci-après feront ultérieurement l'objet d'un arrêté préfectoral complémentaire afin d'être modifiées :

- **Situation administrative** - Référence réglementaire : Arrêté Préfectoral du 15/09/2017 article : 1.2.1

# COMPTE-RENDU D'INSPECTION DE LA DREAL DECHETERIE DE DAMPIERRE-EN-BRESSE 9 NOVEMBRE

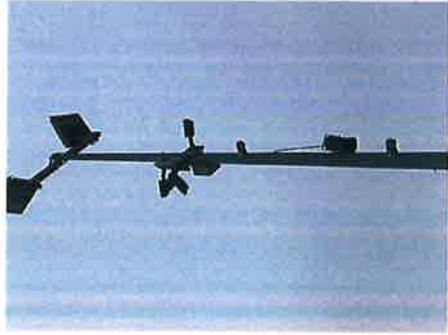
## Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

L'inspection du 09/11/2023 a permis de constater 3 non conformités concernant :

- les installations électriques qui n'avaient pas fait l'objet de vérifications périodiques,
- la protection incendie, le site était sous doté en extincteur,
- le contrôle de la qualité des eaux pluviales rejetées au milieu naturel qui n'était pas réalisé.

Suite à l'inspection, l'exploitant a engagé les actions de nature à corriger rapidement ces écarts. Les bons de commandes datés et signés des prestations attendues ont été adressés à l'inspection des installations classées. A ce stade, il n'est pas proposé pas de sanctions administratives. L'exploitant devra adresser les justificatifs du retour à la conformité à l'inspection des installations classées avant le 1<sup>er</sup> mars 2024.

CAMBRIOLAGE DE LA DECHETERIE DE  
DAMPIERRE-EN-BRESSE  
NUIT DU 24 AU 25 NOVEMBRE





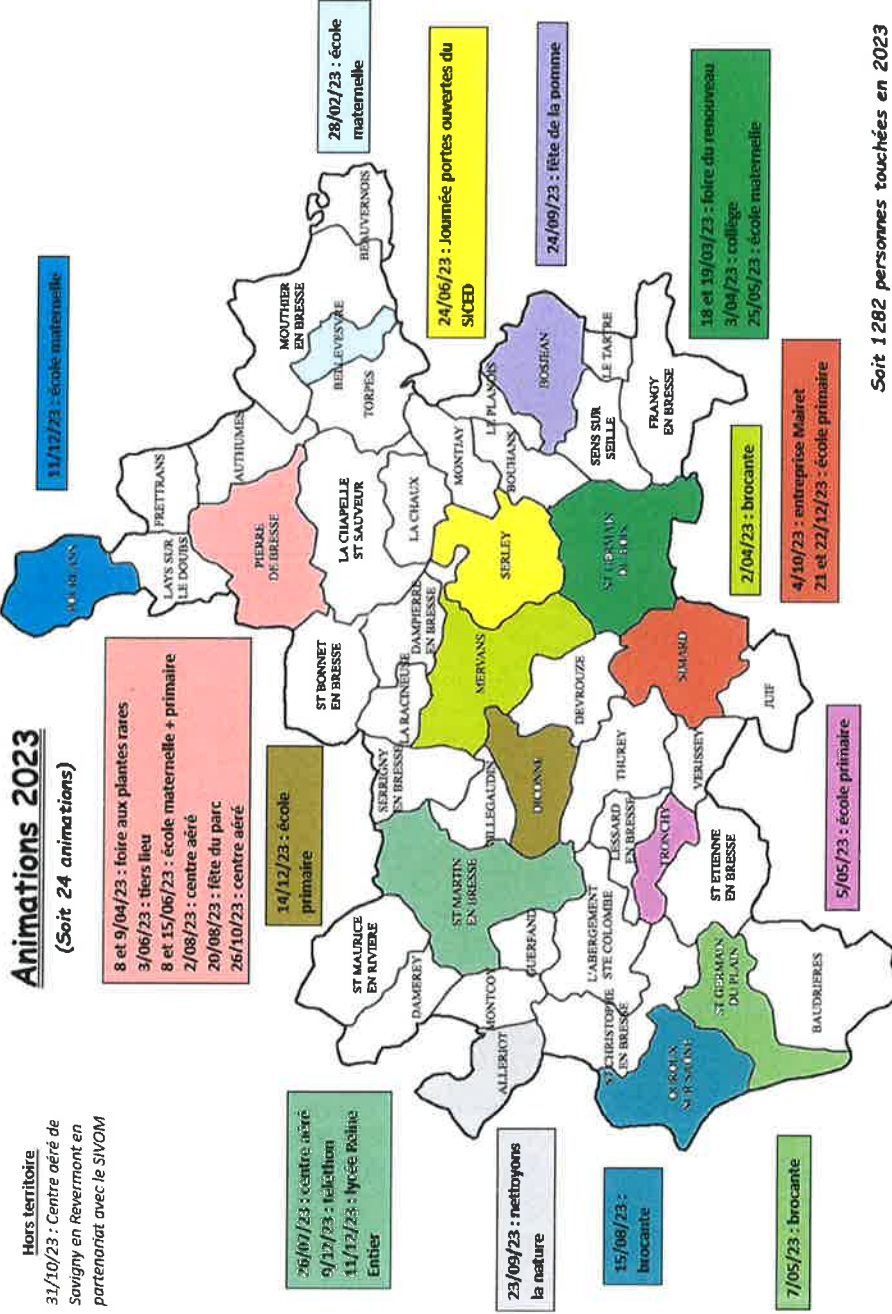
# DÉPLACEMENT DU PAVÉ DE TRONCHY LE 05 01 2024



Emplacement des colonnes

# BILAN DES ANIMATIONS 2023

Hors territoire  
31/10/23 : Centre aéré de  
Savigny en Revermont en  
partenariat avec le SIVOM



Soit 1282 personnes touchées en 2023

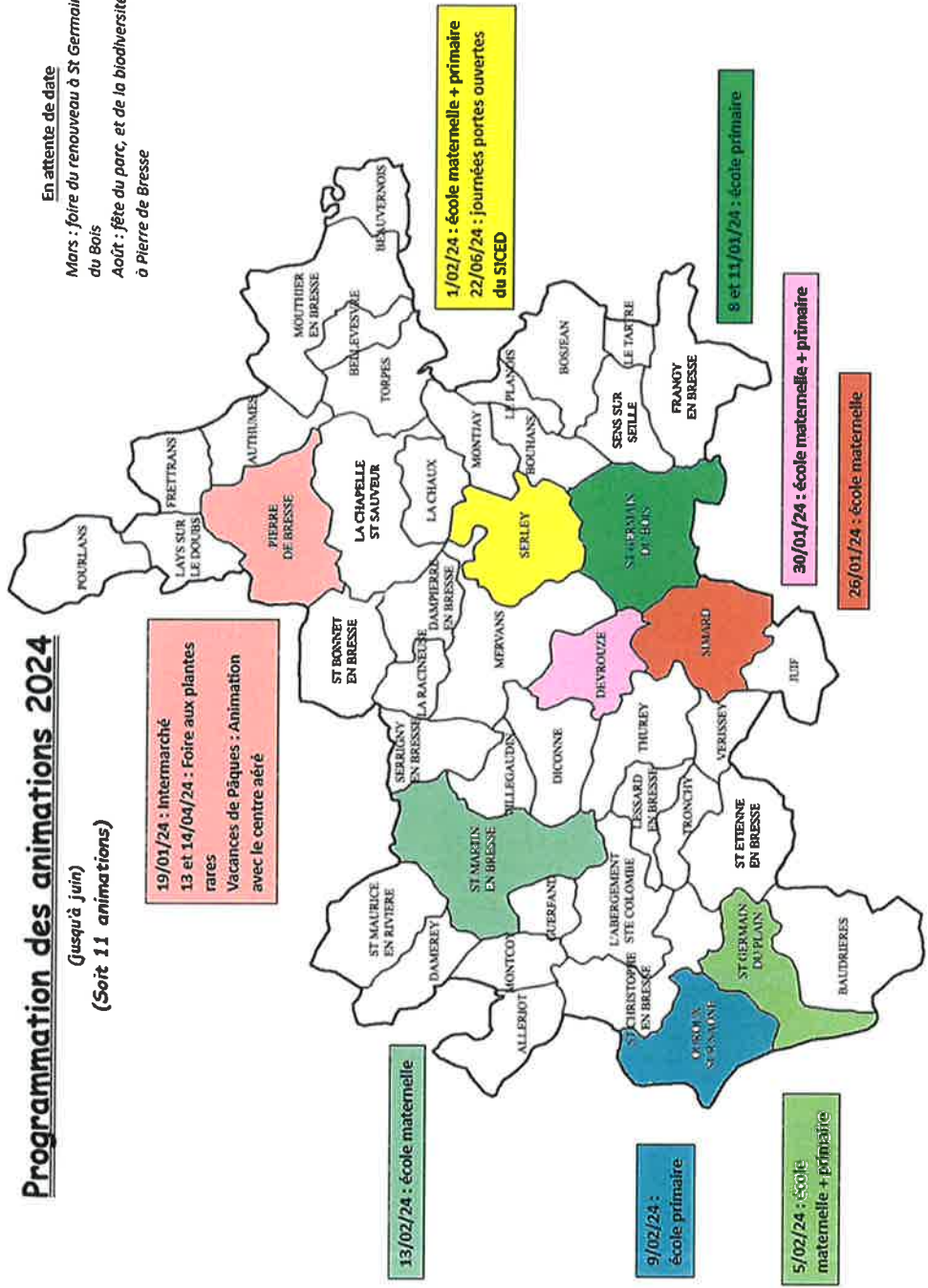
# PROGRAMME DES ANIMATIONS 2024

## Programmation des animations 2024

(Jusqu'à juin)  
(Soit 11 animations)

En attente de date  
Mars : foire du renouveau à St Germain du Bois  
Août : fête du parc, et de la biodiversité à Pierre de Bresse

19/01/24 : Intermarché  
13 et 14/04/24 : Foire aux plantes rares  
Vacances de Pâques : Animation avec le centre aéré



# PRÉSENTATION DES ACTIONS DE COMMUNICATION



Ces 3 affiches ont été réalisées par **Maxime PANGAUD** dans le cadre de son stage Bachelor Gestion et Valorisation de la Nature

# CALENDRIER DES PROCHAINES RÉUNIONS

- **Réunions du Bureau syndical**

- Jeudi 21 mars † Jeudi 20 juin † Jeudi 19 septembre † Jeudi 5 décembre 2024
- 1 date à définir en cours d'année en fonction du besoin

- **Réunions du Comité Syndical**

- Jeudi 07/12/23 à 18h15 - Salle des fêtes de SERLEY
- Jeudi 28 mars † Jeudi 27 juin † Jeudi 26 septembre † Jeudi 12 décembre 2024
- 1 date 2024 à déterminer en bureau

- **Apéritif des Noël et remise de médailles aux agents**

- Jeudi 14/12 à 18h00 – Salle des fêtes de Dampierre-en-Bresse

**MERCI DE VOTRE ATTENTION**



325 Litres

Plastique haute qualité recyclé

49.90 € HT

Garantie 2 ans

Chez ESE

Fabriqué à Saint-Germain-du-Plain



600 Litres

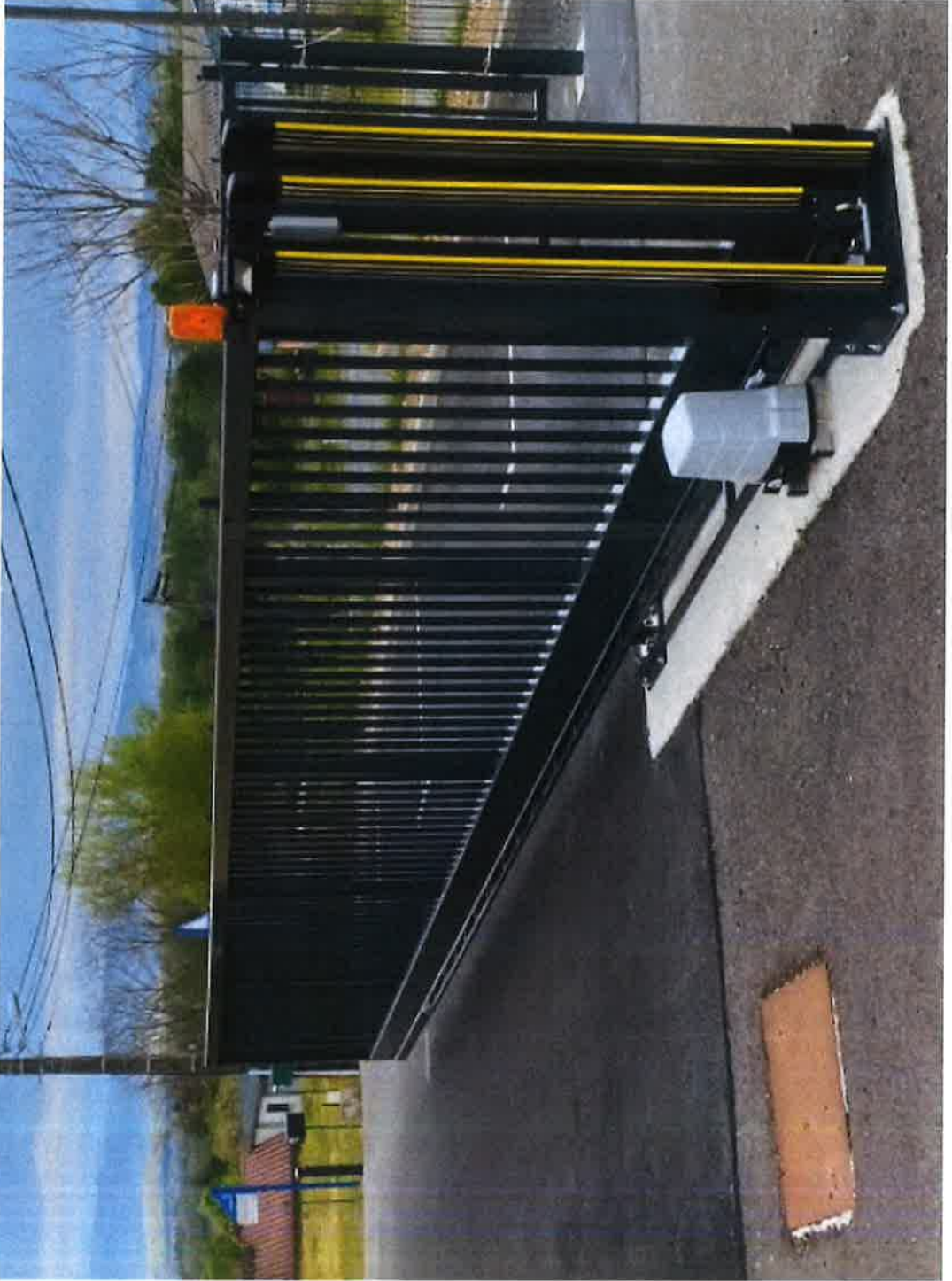
Bois traité recyclable  
Epicéa, sapin et douglas

79.00 € HT

Garantie 7 ans

Chez Scierie du Jura

Fabriqué à Le Vaudioux - 39300





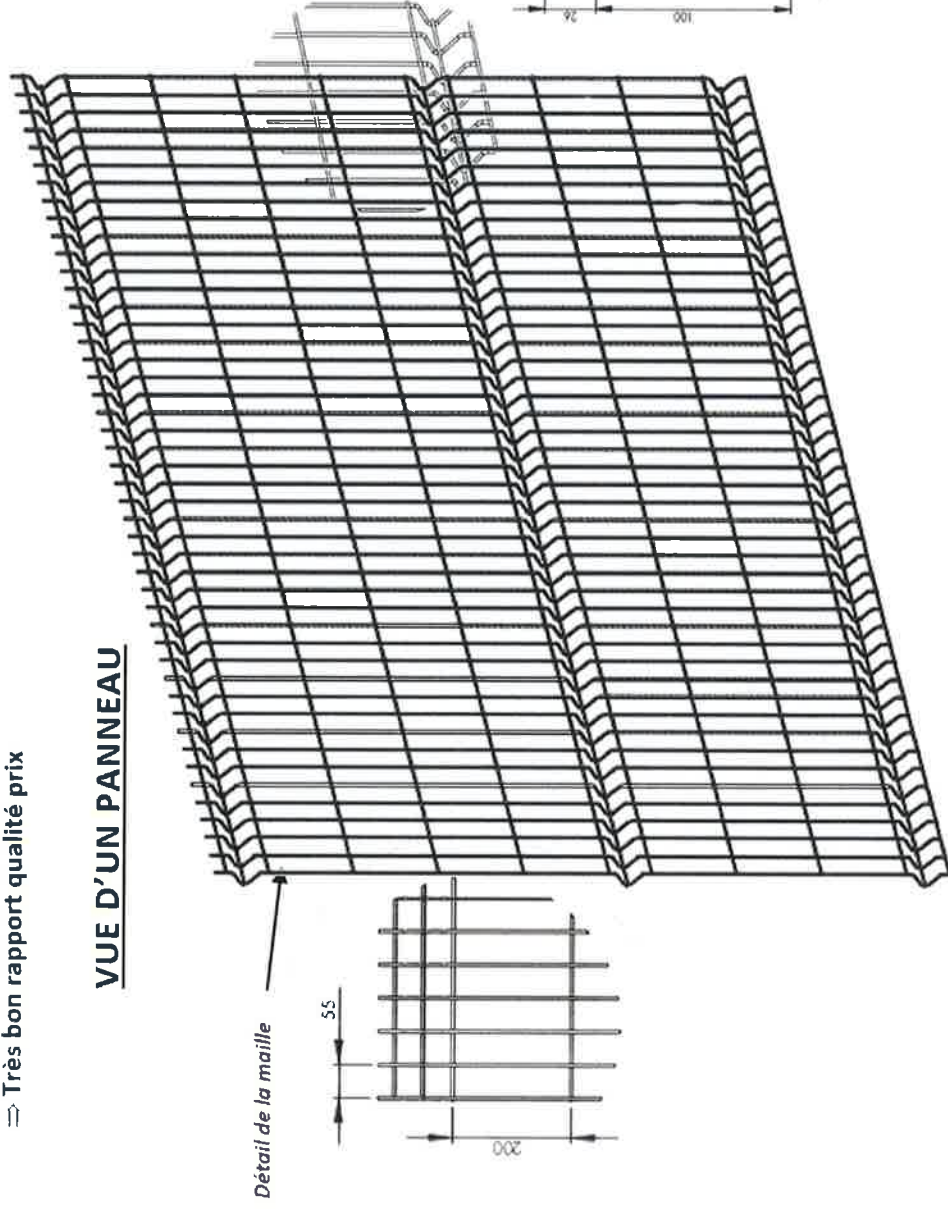
# Portillon Grillagé



## Le panneau 3D est un panneau en treillis soudé et réversible :

- ⇒ Esthétiquement séduisant
- ⇒ Durable
- ⇒ Différentes couleurs de RAL disponibles
- ⇒ Assemblage facile et rapide avec le système de poteau Grand Baie ou Port Louis
- ⇒ Facilement combinable avec les portails et portillons
- ⇒ Très bon rapport qualité prix

### VUE D'UN PANNEAU



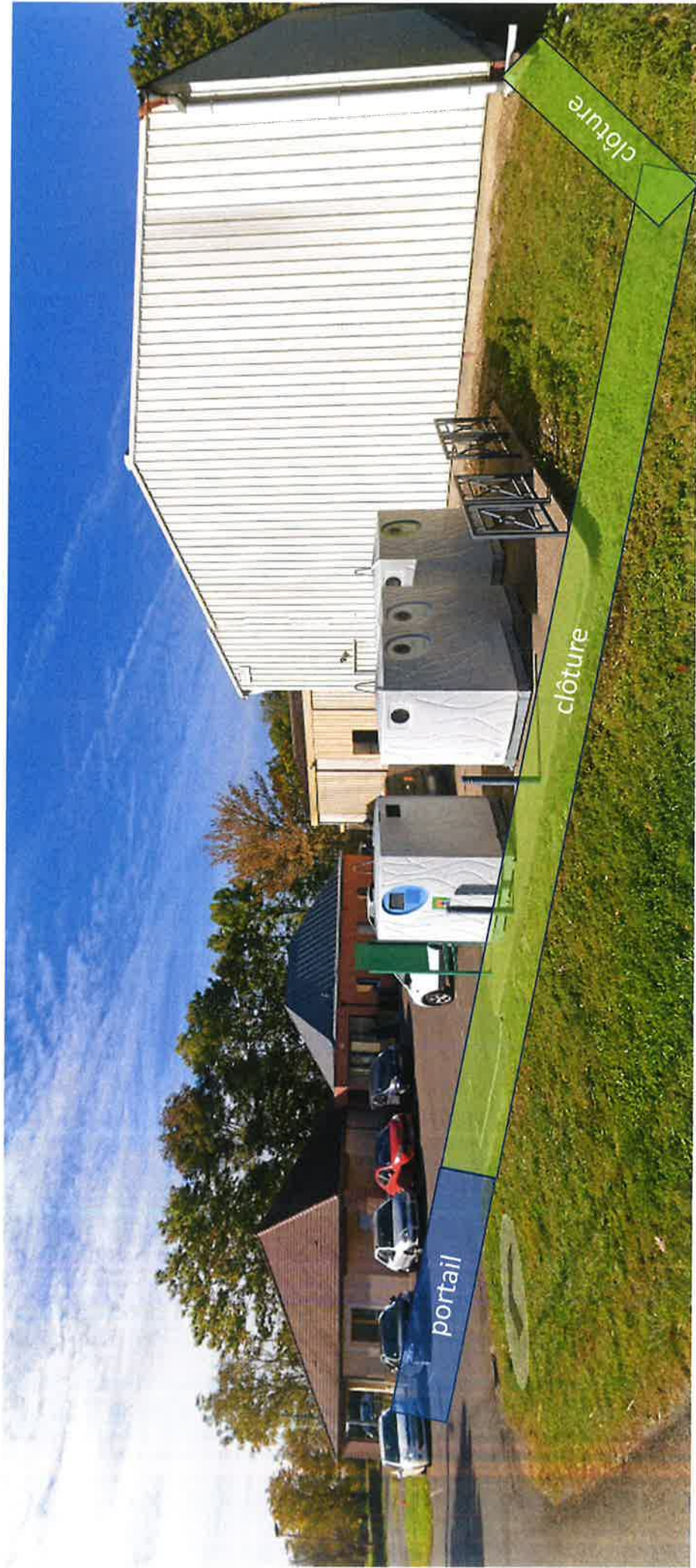
portillon



clôture

portail

+ signalétique  
horizontale et  
verticale sur le site



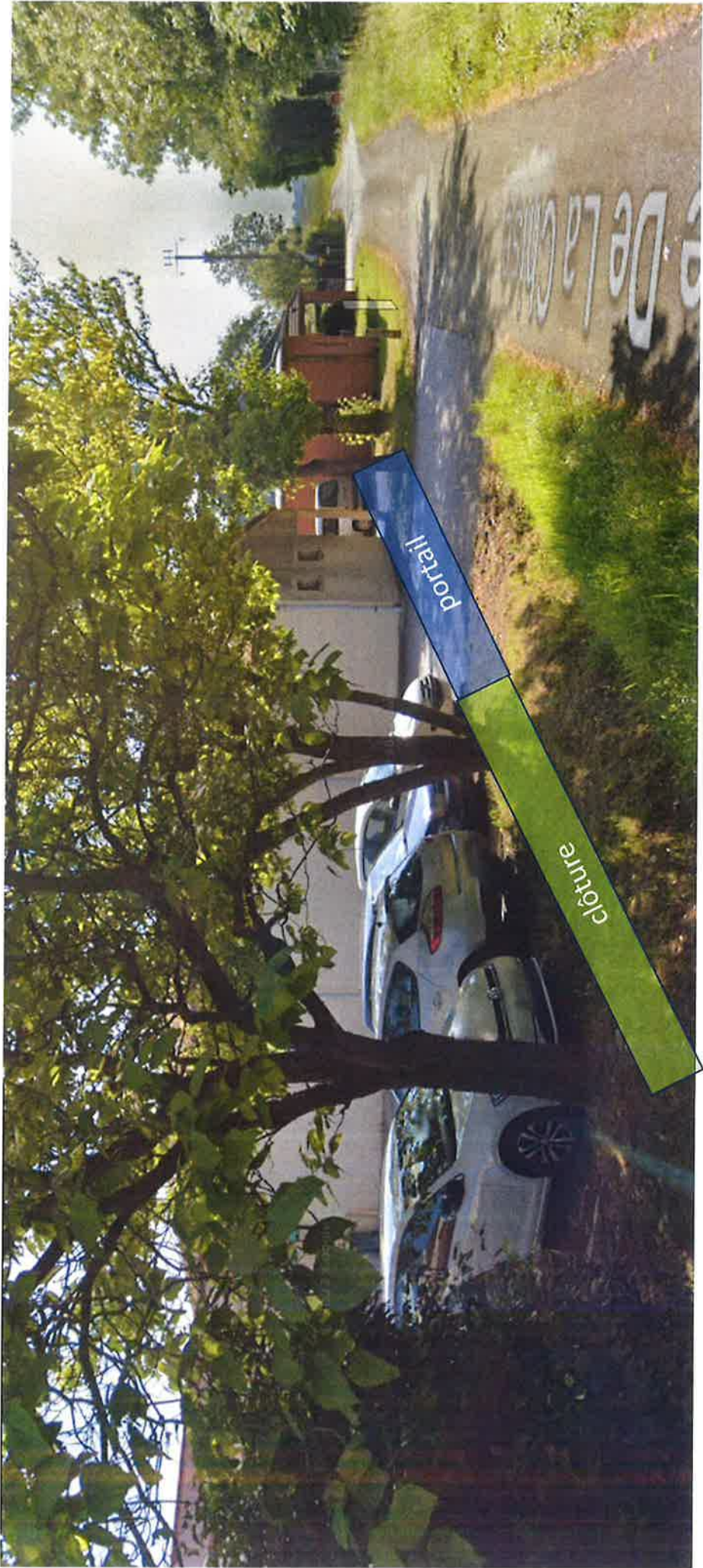
clôture

clôture

portail







portall

cltura

# OÙ EST-CE QUE TU METS TES DÉCHETS ?



## BAC JAUNE CHEZ TOI



## COLONNE À VERRE



## COMPOSTEUR CHEZ TOI



## BAC GRIS CHEZ TOI



## COLONNE À PAPIER



## DÉCHÈTERIE



Pense à vider et à ne pas emboîter tes emballages avant de les jeter





# MEMO TRI



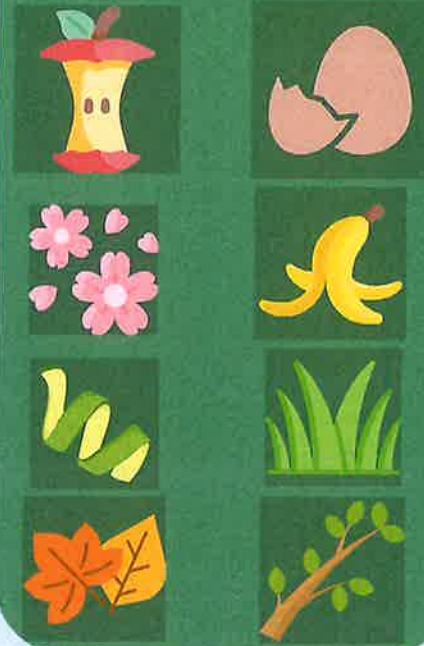
## Bac jaune



## Colonne à verre



## Composteur



## Bac gris



## Colonne à papier



## Déchèterie



Pensez à vider et à ne pas imbriquer vos emballages avant de les jeter



# NOTA DE SELECCIÓN



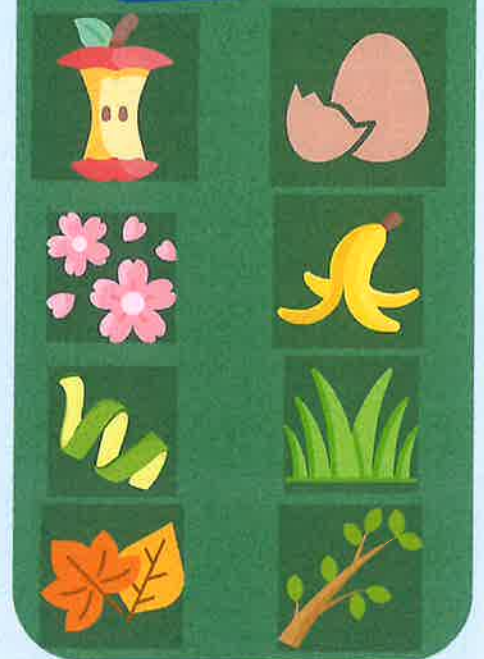
## Contenedor amarillo



## Contenedor de vidrio



## Contenedor de compost



## Contenedor gris



## Papelera



## Centro de reciclaje



Asegúrese de vaciar el envase y de no meterlo dentro de otro antes de desecharlo



# NOTA ORDINAMENTO



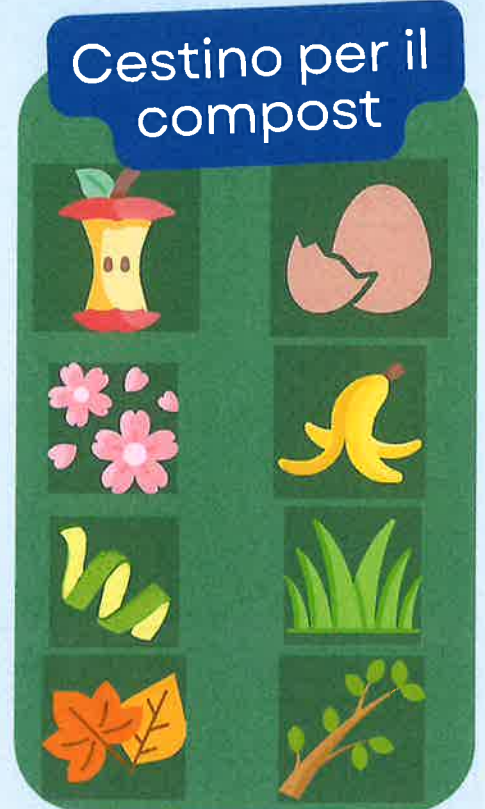
## Cestino giallo



## Cestino per il verde



## Cestino per il compost



## Cestino grigio



## Cestino per la carta



## Centro di riciclaggio



Assicurarsi di svuotare l'imballaggio e di non infilarlo in un altro prima di smaltirlo



# MEMO SORTING



## Yellow bin



## Glass bin



## Compost bin



## Grey bin



## Paper bin



## Recycling Center



Make sure to empty packaging and to not stuff it inside another one before disposing of it

# MEMO SORTEREN



## Gele bak



## Glazen bak



## Compostbak



## Grijze bak



## Papierbak



## Kringloopcentrum



Zorg ervoor dat je de verpakking leegmaakt en niet in een andere stopt voordat je deze weggooit



# MEMO SORTIEREN



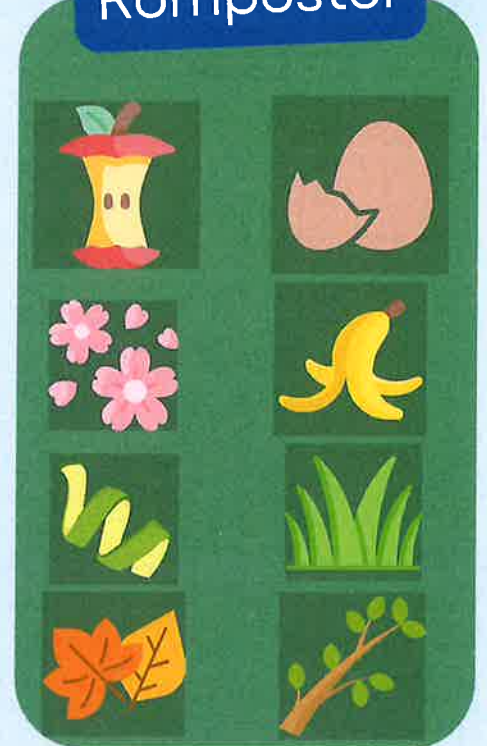
## Gelbe Tonne



## Glass Tonne



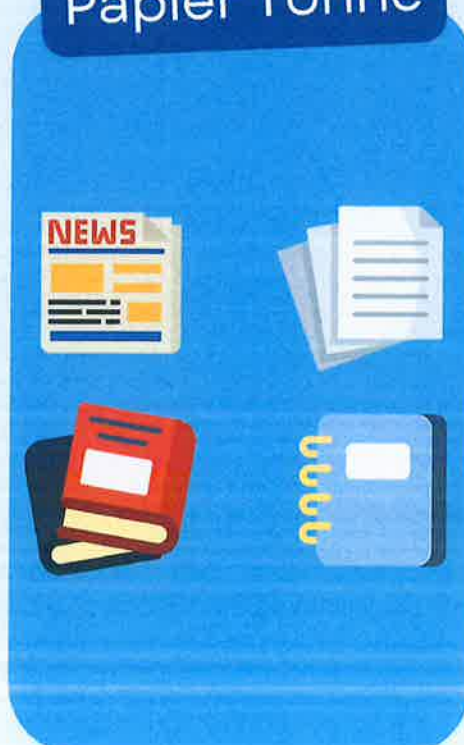
## Komposter



## Graue Tonne



## Papier Tonne



## Wertstoffhof



Achten Sie darauf, die Verpackung zu entleeren und sie nicht in eine andere zu stopfen, bevor Sie sie entsorgen